AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2019-08-20x-00983 Référence de la demande : n°2019-00983-031-001

Dénomination du projet : Programme IPEV 1151 ECOPATH

Lieu des opérations : TAAF

Bénéficiaire : IPEV

MOTIVATION ou CONDITIONS
Circulation d'agents infectieux en subantarctique dans les populations de vertébrés coloniaux: surveillance, compréhension des processus et implications pour la gestion (IPEV ECOPATH 1151) Une partie de ce programme est prévu dans le plan de gestion de la RN et lePNA Albatros d'Amsterdam. Le programme comporte les études suivantes: Suivis éco-épidémiologique à long terme et essai de vaccination chez l'albatros à bec jaune sur l'île d'Amsterdam. Suivi éco-épidémiologique d'individus potentiellement impliqués dans la dissémination d'agents infectieux. Acquisition d'informations sur les agents infectieux circulant dans les populations de vertébrés coloniaux des zones (sub)antarctiques, Programme et études bien détaillés, dont les résultats sont très importants en matière de conservation. Veiller à la mutualisation des manipulations avec les autres programmes de manipulation des mêmes espèces dans les mêmes secteurs, à détailler dans les prochaines demandes éventuelles. Une attention particulière en matière de bio-sécurité est demandée pour les opérations prévues dans l'île aux Cochons. Compte-rendu synthétique expressemment demandé à l'issue des opérations.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable [X] **Favorable sous conditions [_]** **Défavorable [_]**

Fait le : 7 octobre 2019

Signature :